



# Procès-verbal électronique

## Commission Statut de l'Arbitre

---

**Présidence : Raphaël GERALDES**

**Réunion du : 05 avril 2024**

---

**Présents** : Yves PERROT - Jean-Louis SAULCY - René JOURNOT - André CHAPUIS - Jocelyne KNIPILLAIRE – Ludovic NENING

---

### **1. COURRIEL DOUBS ES**

La commission,

Prend note du courriel du club de Doubs ES en date du 29 mars 2024.

Prend connaissance des pièces figurant au dossier, notamment que le dossier médical de Mr Arslan HACI est validé et que ce dernier est en activité,

**PRECISE** que le club de Doubs ES, doit être considéré, à l'étude du 28 février 2024, pour la saison 2023-2024, en règle avec les obligations d'arbitrage, sous réserve que les arbitres licenciés respectent les obligations inhérentes au statut.

Le Président de séance,  
**RAPHAEL GERALDES**

Le Secrétaire de séance,  
**ANDRE CHAPUIS**

**Rappel : Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.**